

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 août 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf août à 19 heures 30, le Conseil Municipal de Parcé-sur-Sarthe s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. Michel GENDRY, Maire.

Étaient présents : Mme Emma VÉRON, M. Vincent HUET, Mme Nathalie PANCHER, M. Alain BRUANT, Mme Murielle DAVID, MM. Clarisse LEJARD, Pascal LEBATTEUX, Christophe AUBIER-LAURE, Marc LEFEVRE, Mme Laure VAIDIE, MM. Olivier FOUQUET, Frédéric LUISETTI, Mmes Stéphanie PELTIER, Geneviève BRIAND.

Étaient absents excusés : M. Mickaël RODAYER, Mme Alix de VESINS (procuration N. PANCHER), Gwénaëlle FROISSARD, Chantal COULPIED.

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie PELTIER.

D290824-01 : CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT POUR LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2014, la commune avait signé une convention avec le Conseil général de la Sarthe, afin de mettre à disposition des locaux au sein de la mairie pour la tenue d'une permanence d'une assistante sociale du Département.

Cette convention étant arrivée à échéance en août 2023, il est proposé au conseil de la renouveler chaque année à compter du 1^{er} septembre 2023 par tacite reconduction et pour une durée de neuf ans, afin que cette permanence puisse se dérouler 2 demi-journées par mois.

Cette délibération intervient un laps de temps après l'échéance de la 1^{ère} convention, car les permanences se sont arrêtées temporairement avant de recommencer depuis juin 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise la mise à disposition pour les services du Département de locaux au sein de la mairie pour la tenue des permanences d'un assistant social, et ce dans le cadre du service public d'action sociale dévolu au Département par la loi,
- Prend acte que cette mise à disposition se fait à titre gracieux,
- Autorise M. le Maire à signer la convention de fonctionnement avec le Département.

D290824-02 : MODIFICATION D'EMPLOI ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFETIFS

Aux fins des mises à jour de temps de travail liés à l'organisation de la rentrée scolaire 2024, Monsieur le Maire vous propose la modification du tableau des effectifs de la façon suivante :

Emploi fermé	Emploi ouvert	Date	Commentaire
1 adjoint d'animation à temps non complet (31h00/semaine)	1 adjoint d'animation à temps complet	01/09/2024	Augmentation de la DATT par suite de l'organisation des effectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité :

- la proposition d'emploi telle que présentée dans le rapport,
- la modification du tableau des effectifs (durée annuelle de temps de travail) en conséquence, après accord du Comité Technique.

D290824-03 : ADMISSIONS EN NON-VALEUR / CRÉANCES IRRECOUVRABLES

A la suite de la demande du comptable public en date du 10 juillet 2024, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur sur le budget 2024 les créances dont le montant est le suivant :

Imputation budgétaire : article 6541 – créances admises en non-valeur :

- Les sommes de 6€ (C.M. - 2022), de 3 188,13€ (A.D. – 2017 à 2022), de 123,08€ (C.L.C. – 2016) et de 312,08€ (J.R. – 2017) redevables au titre de la Cantine-Accueils périscolaires et divers

Ce montant n'a pas été recouvré du fait d'un reliquat inférieur au seuil de poursuites, de constat de carence ou de combinaison infructueuse d'actes.

Imputation budgétaire : article 6542 – créances éteintes : néant

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal (vote) l'admission en non-valeur au 6541 pour les montants définis dans le présent rapport.

D290824-04 : DÉCISION MODIFICATIVE N°3 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider les opérations budgétaires sur le budget communal 2024 de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Article	LIBELLE	Dépenses	Recettes
011	6288	Autres services extérieurs	-1 400,00	
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 400,00	
TOTAL			0 €	0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Article	LIBELLE	Dépenses	Recettes
041	21538	Autres réseaux	14 506,24	
041	238	Avances sur immobilisations		14 506,24
TOTAL			14 506,24 €	14 506,24 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la Décision modificative n°3 du budget communal 2024.

D290824-05 : LOTISSEMENT LA CHARITÉ : AVENANT AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE

Conformément à la réglementation sur les marchés publics, un marché à procédure adaptée a été conclu pour la mission de maîtrise d'œuvre et le suivi de la réalisation d'un lotissement.

Le marché a été conclu avec le cabinet « Paysage concept », mandataire, et conçu en janvier 2020 pour un projet comprenant une tranche ferme et 2 tranches optionnelles intitulé comme suit :

Prestataires	Objet initial du contrat	Total HT
EURL Paysage Concept (mandataire paysage) SARL Cetrac (urbanisme architecte) SARL Soderef Développement (VRD) ABE Montemont (environnement)	Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un lotissement destiné à recevoir 38 à 40 lots libres et 10 logements locatifs	Ferme : 48 830,00 € Optionnel 1 : 6 780,00 € Optionnel 2 : 6 780,00 €

Entre temps, le projet a été révisé et repensé, d'où la nécessité de reformuler le contrat actuel. La proposition modificative du marché par le bureau d'études est présentée à l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- prend connaissance de l'avenant à passer dans le cadre du marché cité en référence :

Prestataires	Objet de l'avenant	Total HT
EURL Paysage Concept (mandataire paysage) SARL Cetrac (urbanisme architecte) SARL Soderef Développement (VRD) ABE Montemont (environnement)	Etude globale de conception pour l'aménagement d'un lotissement et viabilisation d'une 1 ^{ère} tranche de 26 lots libres et 10 logements locatifs en 2 îlots + plaquette pédagogique	Ferme : 59 640,00 € Plaquette pédagogique : 2 750,00 € Pour un montant total de 62 390,00 €

- Autorise M. le Maire à signer l'avenant ainsi que tous les documents et actes y afférents avec le bureau d'études concerné.

D290824-06 : RECOURS A L'EMPRUNT POUR LES TRAVAUX LOTISSEMENT

Afin de financer les travaux de viabilisation du lotissement « la Charité », et de couvrir le besoin en investissement, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un contrat de Prêt GAIA composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 910 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Titulaire du contrat de prêt :	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS Direction Pays de la Loire – 49006 ANGERS cdx 01
Type de prêt :	GAIA court terme
Montant du prêt :	910 000 €
Durée de la phase d'amortissement :	10 ans Dont différé d'amortissement : 9 ans
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du LA en vigueur + 0,60 %
Révisabilité du taux de prêt à échéance :	En fonction de la variation du taux du LA
Echéances d'amortissement et d'intérêts :	Périodicité trimestrielle
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit (intérêts différés)
Conditions de remboursement anticipé :	autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Typologie Gissler	1 A
Commission d'instruction :	0,06% du montant du prêt

Après en avoir délibéré, et conformément à l'article L.2122-22 du C.G.C.T., le Conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la souscription d'un emprunt de 910 000 € conformément au tableau récapitulatif joint à la délibération ;
- s'engage à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire à son budget les sommes nécessaires au règlement des échéances ;
- donne délégation à M. le Maire de procéder à la réalisation de cet emprunt, aux opérations financières utiles à la gestion de cet emprunt, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Avant le début de séance, M. le Maire propose à deux intervenants de promouvoir deux événements à venir sur la commune :
 - ↳ L'association Parcé Découverte et Patrimoine (P.D.P.) présente le Festival Pagnol qui aura lieu le week-end des 14 et 15 septembre 2024 au moulin d'Ignières, où se dérouleront des conférences, expositions et spectacles en présence de Nicolas Pagnol et Vincent Fernandel. Un repas est prévu samedi soir sur réservation. Des flyers et affiches sont à disposition pour relayer l'information ;
 - ↳ L'association l'Entracte présente la saison culturelle 2024-2025 qui propose de manière humoristique du cirque et du théâtre contemporain avec l'idée de sortir des murs pour aller à la rencontre des habitants :
 - le spectacle « Pling Klang » joué à Parcé met en scène à huis clos un couple dans un dispositif unique et ingénieux de manipulation d'objets de cirque. La jauge est de 100 personnes ;
 - Parcé recevra une résidence d'artistes autour d'un projet artistique en lien avec les équipes associatives, les 2 écoles et la maison de retraite : la compagnie El Nucleo créera un contact avec les habitants et travaillera son projet selon les situations du moment, avec l'idée de programmer un spectacle durant le marché du 6 juin 2025 ;
Les 3 dates de résidences sont prévues : du 2 au 5 décembre 2024, du 10 au 14 mars 2025 et du 2 au 6 juin 2025.
- Information sur les Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.), conformément au 15°) de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. relatif aux délégations du Conseil municipal au Maire ;
- Lotissement : la commune a rencontré Podeliha au sujet du permis de construire des logements sociaux ;
- Divers :
 - ✓ Les travaux dans les sanitaires de l'école ont bien avancé. La finition est prévue aux prochaines vacances scolaires ;
 - ✓ Tourettes : un 2^{ème} chantier participatif d'arrachage de lierre pourrait être organisé avec les conseillers volontaires
 - ✓ Expertise de la salle JY Dalivoust le 9 septembre prochain
 - ✓ Installation d'un médecin sur Parcé : des visites seront prévues 1 jour ½ par semaine à compter du 25 septembre prochain ;
 - ✓ LMTV prévoit une interview du Maire de Parcé, ainsi que 4 reportages qui mettront en lumière le moulin d'Ignières, l'association PDP, le commerce Coccimarket et les animations de l'EHPAD ;
- Dates à retenir : Vendredi 6 septembre 2024 : dernier marché d'été
 Samedi 7 septembre 2024 de 14h00 à 17h00 : forum des associations

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 03 octobre 2024 à 20h00.

LES MEMBRES PRÉSENTS : Conseil Municipal du 29 août 2024

Michel GENDRY

Emma VÉRON

Vincent HUET

Nathalie PANCHER

Alain BRUANT

Murielle DAVID

Clarisse LEJARD

Pascal LEBATTEUX

Christophe AUBIER-LAURE

Marc LEFÈVRE

Laure VAIDIE

Olivier FOUQUET

Frédéric LUISETTI

Stéphanie PELTIER

Mickaël RODAYER (absent)

Geneviève BRIAND

Alix de VESINS (procuration N. PANCHER)

Gwénaëlle FROISSARD (absente)

Chantal COULPIED (absente)